

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-4-7

Séance du vendredi 7 novembre 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACTIVITE DU SERVICE D'INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 1/01 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif 2008.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008/I – 4/04 du 13 et 14 décembre 2007 adoptant le Budget Primitif Action en faveur des Personnes Handicapées (Politique I02)
- VU le rapport du Conseil Général n°2006/I -4/07 du 8 et 9 décembre 2005 relatif aux actions en faveur des personnes handicapées
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde une subvention maximale de 15 000 € à l'Institut pour Déficiants Sensoriels Le Phare sur présentation des justificatifs d'utilisation des chèques interprètes, conformément à la convention de partenariat pour l'accès des personnes sourdes en langue des signes français du 4 mai 2006.

☞ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2008 :

- Enveloppe 3826, programme I021, nature 6574, chapitre 65, fonction 52

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions